



Un Fonds De Commerce De Commerce De Poissons Et Fruits De Mer

Publié sur actify.fr le mars 18, 2025

37 vues

Adresse:

97 Boulevard Jean Jaurès

Date de fin de commercialisation:

01/04/2025

Date limite de dépôt des offres:

31/03/2025

Etude:

Etude LEGRAS DE GRANDCOURT Patrick

1104-130654. Déclare qu'est susceptible d'être cédé :

Un fonds de commerce de commerce de poissons et fruits de mer

97 Boulevard Jean Jaurès

92110 CLICHY

Description du fonds de commerce :

Activité : de commerce de poissons et fruits de mer

Situation locative : (Etablie sous toutes réserves par rapport aux éléments transmis par le débiteur)

Bail commercial du 16 octobre 2023

Adresse : 97 Boulevard Jean Jaurès à 92110 CLICHY

Désignation :

- Au rez-de-chaussée un local commercial d'une surface de 46,50 m2 avec cave partielle en sous-sol
- Des locaux à l'étage avec sanitaires d'une surface de 45 m2 avec grenier au-dessus

Destination : Les lieux loués sont destinés à l'usage de commerce de poissons et de fruits de mer à l'exclusion de toute autre utilisation.

Durée : Le présent bail est consenti pour une durée de 3-6-9 années entières et consécutives qui commencera à courir le 1er septembre 2023 jusqu'au 31 aout 2032.

Loyer : 23 400 € annuel HT et HC

Arriérés de loyers : Selon les déclarations du bailleur, les arriérés de loyers sont d'un montant de 22 692 euros au titre des loyers et charges.

Dépôt de garantie : un trimestre de loyer, soit 5850 €

Salariés : Annexe 1

Actifs à reprendre :

Eléments incorporels : Fonds de commerce de commerce de poissons et fruits de mer

- Droit au bail des locaux sis 97 Boulevard Jean Jaurès 92110 CLICHY
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne/nom commercial

Eléments corporels :

- Mobilier, matériel, stocks en pleine propriété selon inventaire établi par Maître NGUYEN, commissaire-priseur.

Les actifs corporels repris ne pourront inclure les biens susceptibles de revendication.

Les revendications de tiers portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans un délai de trois mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.

Dans une telle hypothèse, l'acquéreur s'engage à restituer les biens revendiqués sans recours ni contre la procédure collective ni contre le liquidateur dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

Le matériel roulant, à défaut d'avoir été expressément visé dans la marque d'intérêt, ne sera pas compris dans le périmètre de la cession.

La liste des actifs à céder peut être consultée sur le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (www.cnajmj.com) et sur le site www.degrandcourt.fr.



Les renseignements ne sont communiqués qu'à titre indicatif étant rappelé que peuvent être demandés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre un Extrait K-BIS, les bilans, les états d'inscription ainsi que l'inventaire détaillé.

Conditions de recevabilité des offres:

Sous peine d'irrecevabilité, les offres devront être déposées au plus tard le :

Lundi 31 mars 2025

A 12H00

En mon étude :

10/14 Passage Antoine Riou

92000 - Nanterre